

elle que nous sommes restés un peuple fort et courageux, digne de nos ancêtres.

S. Lesage éc., député ministre de l'agriculture pour la Province de Québec, nommé membre du Conseil d'agriculture.—Nous apprenons avec plaisir que M. S. Lesage vient d'être nommé membre du Conseil d'agriculture de la Province de Québec. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette nomination d'un agronome de grandes connaissances sur tout ce qui se rapporte à l'agriculture, et qui a déjà rendu de nombreux services à la classe agricole par ses nombreux écrits et par la position qu'il occupe au Département de l'agriculture à Québec. Dans un Conseil d'une si haute importance pour promouvoir les intérêts agricoles du pays, on ne peut trop s'entourer d'hommes capables et qui ont souvent donné des preuves du vif intérêt qu'ils portent aux différentes questions propres à amener le bien-être et l'aisance parmi les cultivateurs qui ont droit à la plus grande protection. M. S. Lesage est un de ces hommes sur lesquels les cultivateurs peuvent compter, chaque fois que leurs intérêts seront en jeu, et de ceux là nous n'en aurons jamais assez.

RECETTES

Ciment pour réunir les pièces de fonte ou de fer.

Ce ciment est composé de huit livres de limailles de fer, huit onces de fleur de soufre et une livre de sel ammoniac.

Mélez le tout ensemble, broyez-le dans un mortier de fonte jusqu'à ce que le tout soit réduit en poudre fine.

Lorsqu'on veut employer ce ciment on ajoute à chaque livre de cette poudre cinq à six livres de limaille fraîche; on le délaie dans de l'eau et on fait bouillir le mélange jusqu'à ce qu'il soit pâteux; on l'applique alors sur les joints de la fonte ou entre les pièces de fer qu'il faut réunir et on le laisse refroidir. Ce ciment devient aussi dur que la fonte elle-même et adhère fortement au métal.

Colle de farine impultréscible.

Vous lui donnerez cette qualité en y incorporant un peu d'essence de térébenthine. En y mettant une petite quantité de sucre, elle sèche moins vite.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Kamouraska. }

Le trois septembre, mil huit cent quatre vingt trois.

Devant le Protonotaire.

No. 535.

DAME MARIE EUGÉNIE BOURGET, de la cité de Québec, veuve en premières nocces de son Isidore Dossaint, en son vivant, marchand, au village de Kamouraska, et actuellement épouse séparée contractuellement quant aux biens de François Xavier Toussaint, marchand, de la cité de Québec, et le dit François Xavier Toussaint, mis en cause pour assister sa dite épouse,

Demandeurs,

vs.

OCTAVE LABEL, fils de son Alexandre, ci-devant cultivateur, de St-Louis de Kamouraska, actuellement aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

ATTENDU qu'il apport par le rapport de Charles T. Dugal, un des huissiers de cette Cour, fait sur le Bref de sommation émis en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile dans la Province de Québec, et qu'il ne peut être trouvé dans le District de Kamouraska; il est ordonné par le Protonotaire de cette Cour, sur requête présentée ce jour de la part des Demandeurs, que par deux avertissements insérés en langue française dans la Gazette des Campagnes, papier-nouvelles publié à St-Anne de la Pocatière, dans le District de Kamouraska, et en langue anglaise dans "The Quebec daily Mercury" papier-nouvelles publié en la cité de Québec, le dit Défendeur soit cité à comparaitre devant cette Cour pour répondre à l'action des Demandeurs, et qu'à défaut par le dit Défendeur de

comparaitre et de répondre à la dite action sous deux mois à compter de la dernière publication du dit avertissement, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

Vraie copie,

J. G. PELLETIER.

P. C. S.

Kamouraska 5 Septembre 1883.

13 septembre 1883.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour Réparation au Quai de la Reine," seront reçues jusqu'à LUNDI, le 24 du présent mois, inclusivement, pour

RÉPARER LE QUAI DE LA REINE, A QUÉBEC,

conformément à une spécification que l'on pourra voir en s'adressant à J. Edward Boyd, écuyer, I. C., au bureau des Commissaires du Havre de Québec, où l'on obtiendra des formules de soumissions imprimées.

Les personnes qui désiront concourir à l'entreprise, sont averties que leurs soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur les formules imprimées fournies à cet effet, et qu'elles ne soient revêtues de leur propres signatures.

On devra envoyer avec la soumission, un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour la somme de trois cent cinquante piastres. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }
OTTAWA, 1er sept. 1883. }

13 septembre 1883.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Avis est par le présent donné que M. LOUIS-JOSEPH BÉRUBÉ, de St-Anne de la Pocatière, District de Kamouraska, clerc Notaire, a l'intention de se présenter devant la Chambre des Notaires, à sa séance du trois Octobre prochain, qui se tiendra à Montréal, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à 10 heures A. M., pour être examiné sur ses qualifications pour son admission à la pratique du Notariat.

N. FERODEAU, N. P.

Sec. C. N. S. M.

Montréal, 10 septembre 1883.

13 septembre 1883.

Apprenti ferblantier demandé

Un jeune homme de 16 à 18 ans trouverait à se placer comme apprenti ferblantier, dans une des meilleures boutiques de Fraserville.

S'adresser à

NAPOLÉON DION,

Marchand-Ferblantier

Fraserville (Rivière du Loup, en bas),

6 septembre 1883.